

LIMOGES MÉTROPOLITAINES
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 2^e juin 2024

Portant délégation de signature à **Mme Laurence THEILLAUMAS**, Directrice de projet au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et à **Mme Sandrine BOUL**, Directrice générale adjointe des services, Régionalisme, Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole.

NF 25314

W le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10.

W la délibération n°11 du 25 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être exercée aux conditions prévues par l'organe délibérant du territoire.

CONSIDÉRANT que Mme Laurence THEILLAUMAS assure les fonctions de Directrice de projet, Pôle programme national de renouvellement urbain (PNRU) au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.

CONSIDÉRANT que Mme Sandrine BOUL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services, Régionalisme, Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet, Pôle programme national de renouvellement urbain au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du projet (PNRU).
- Tout acte de commande, y compris sous la légende MARCHÉ, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 30 000 € HT de la Direction du projet (PNRU).
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du projet (PNRU) et en particulier par d'engagement supplémentaire, notamment les plans annuels à l'acte d'engagement relatifs à la contractualité d'un sous-traitant ou sous-traitant.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction du projet (PNRU).
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations bénéficiant de supports, attestations de travail d'un prestataire relevant de la Direction du projet (PNRU).
- Bonnes de transmission.
- Demandes d'information aux partenaires relevant de la Direction du projet (PNRU).
- Courriers d'attribution de réalisation d'un diagnostic énergétique.
- Demandes de financement relevant de la Direction du projet (PNRU).
- Demandes de versement des financements relevant de la Direction du projet (PNRU).
- Documents au titre de la contractualisation et le financement notamment dans le cadre du PNRU / relevant de la Direction du projet (PNRU).
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction du projet (PNRU).

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice de projet au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social

1 DOCUMENT - Publié le 3 Juin 2024



ARR_SIGN_25314_THEILLAUMAS.pdf
(.pdf, 157,9 Ko)



TÉLÉCHARGER